


Fongicide agricole Torrent™ 400SC

SECTION 1. IDENTIFICATION	
Nom du produit :	Fongicide agricole Torrent 400SC
Synonymes :	Cyazofamide, IKF-916
Nom chimique :	Cyazofamide; CA : 4-chloro-2-cyano-N,N-diméthyl-5-p-tolylimidazole-1-sulfonamide
Famille chimique :	Cyanoimidazole
Utilisations recommandées :	Industrie agricole : Fongicide
Identification de l'entreprise :	ISK Biosciences Corporation 7470 Auburn Road, Suite A Concord, OH 44077-9703 (440) 357-4640
Numéro d'urgence 24 heures :	Pour une urgence concernant le transport, ou en cas de déversements, fuite, incendie ou accident, appeler : CHEMTREC : États-Unis et Canada : 1-800-424-9300 Internationalement : +1-703-741-5970 Pour les urgences médicales, appeler : 1-888-484-7546

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
Classification des dangers :	Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (Catégorie 1) Toxicité chronique pour les organismes aquatiques (Catégorie 1))
Mot indicateur :	AVERTISSEMENT
Symboles des dangers :	
Déclarations de danger :	Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets persistants.
Mises en garde :	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit renversé. Éliminer le contenu et le récipient conformément à l'étiquette du produit.

SECTION 3. INGRÉDIENTS (COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS)			
Nom chimique :	N° CAS :	% du poids :	VLE/PEL :
Ingrédient actif : Cyazofamide*	120116-88-3	34,5	Non établi
Propylèneglycol	57-55-6	5 - 10	Non établi
*4-chloro-2-cyano-N, N-diméthyl-5- (4-méthylphényle)-1 H-tolylimidazole-1-sulfonamide (CA)			

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Tenir la paupière ouverte et rincer doucement et lentement à l'eau pendant 15 à 20 minutes; retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre antipoisons ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire une gorgée d'eau à la personne qui a ingéré le produit, si elle arrive à avaler. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoisons ou d'un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Avoir le contenant ou l'étiquette du produit en main au moment d'appeler le centre antipoisons ou un médecin, ou au moment de se faire soigner.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction : **PETIT FEU :** Utiliser un vaporisateur d'eau, de la poudre extinctrice, de la mousse extinctrice ou du dioxyde de carbone.
GRAND FEU : Utiliser un vaporisateur d'eau, de la poudre extinctrice, de la mousse extinctrice ou du dioxyde de carbone. NE PAS utiliser de jet d'eau.

Risque particulier d'incendie et d'explosion : Risque de se décomposer sous l'effet du feu et de libérer des gaz et vapeurs, qui peuvent être toxiques et irritants pour les voies respiratoires.

Instructions de lutte contre les incendies : Porter une tenue d'intervention complète et un appareil de respiration autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de précaution : Utiliser l'équipement de protection et les mesures d'ingénierie identifiés à la section 8 du présent document.

Confinement et nettoyage : Confiner le déversement. Absorber avec un matériau inerte et placer le matériel déversé dans un contenant à déchet approprié. Laver la zone du déversement avec de l'eau. Ne pas laisser l'eau entrer dans les drains ou dans l'eau de surface.

SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler les vaporisations; Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, ou de consommer du tabac. Retirer le produit et laver les vêtements contaminés avant utilisation.

Entreposage : Conserver dans le récipient d'origine, dans un lieu sûr, sec et frais à l'écart des autres pesticides, fertilisants et aliments. Conserver hors de portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les recommandations de cette section portent sur les contrôles à l'exposition et la protection personnelle en milieu industriel (comme la formule ou les établissements d'emballage) ou sur les autres situations de non-application.

Pour les applications commerciales ou agricoles concernant ce produit, veuillez consulter les mises en garde/avertissements sur l'étiquette du produit. Toujours suivre les instructions lors de la manipulation et l'utilisation de ce produit.

Limites d'exposition : Non établi.

Mesures d'ingénierie : S'assurer de la présence d'une ventilation adéquate, particulièrement dans les espaces confinés.

Protection individuelle

Ingestion : Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.

Contact avec les yeux : Lorsqu'il existe un risque de contact avec les yeux, porter des lunettes de protection.

Contact avec la peau : Les personnes qui appliquent ou manipulent le produit doivent porter des vêtements à manches longues, des chaussettes, chaussures et gants résistants aux produits chimiques et étanches.

Inhalation : Un respirateur n'est normalement pas nécessaire pour la manipulation des récipients scellés. Utiliser des mesures d'ingénierie efficaces pour vous conformer aux limites d'exposition professionnelle.
En cas d'urgence de déversement, utiliser un respirateur approuvé par NIOSH avec un filtre spécial.

SECTION 9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

Apparence physique : Liquide brun clair/beige

Odeur : Légère odeur; « peinture au latex musquée »

pH : 6,2 (1 % de dilution dans l'eau)

Point d'ébullition : Non déterminé

Point de fusion : 152,7 °C (l'ingrédient actif)

Point de congélation : -5 °C

Point d'éclair : Aucun observé

Taux d'évaporation : Non disponible

Inflammabilité : Non inflammable

Limites d'inflammabilité : Non établies

Pression de vapeur : $<1 \times 10^{-7}$ mm Hg @ 25 °C ($1,33 \times 10^{-5}$ Pascal) (l'ingrédient actif)

Densité de vapeur : Non disponible

Densité : 1,154 g/ml à 25 °C

Solubilité : 0,107 mg/l dans l'eau à 20 °C (pH 7) (l'ingrédient actif)

N-octane/eau : Log Pow = 3,2 (l'ingrédient actif)

Température d'auto-inflammation : 503 °C (937 °F) pour 100 µl.

Température de décomposition : Non disponible

Volatilité : Non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité :	Aucune preuve de réactivité.
Stabilité :	Ce produit est stable à température normale et dans des conditions de conservation normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune connue.
Conditions à éviter :	Contact avec la chaleur ou une flamme nue.
Matériaux incompatibles :	L'ingrédient actif se dégrade au contact du fer, de l'aluminium, l'acétate de fer ou l'acétate d'aluminium à 54 °C.
Produits de décomposition dangereux :	Risque de se décomposer sous l'effet du feu et de libérer des gaz et vapeurs qui sont toxiques et irritants pour les voies respiratoires.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES	
Toxicité aiguë :	Toxicité orale aiguë (LD ₅₀) : > 5000 mg/kg [Rat]. Toxicité aiguë par voie cutanée (LD ₅₀) : > 5000 mg/kg [Lapin]. Toxicité aiguë par inhalation (LC ₅₀) : > 5,854 mg/L [concentration réelle de l'air]; > 16,2 mg/L (nominal) 4 heures [Rat].
Irritation cutanée :	Non irritant. Index d'irritation dermique primaire = 0,0 [Lapin]
Irritation oculaire :	Non irritant; aucun effet positif observé sur les animaux exposés [Lapin]
Sensibilisation :	Pas un allergène de contact.
Mutagénicité :	Aucune preuve de mutagénicité.
Cancérogénicité :	Aucun effet cancérogène n'a été observé chez les souris exposées qui ingéraient jusqu'à 7000 ppm d'ingrédients actifs ou chez les rats qui en ingéraient jusqu'à 20 000 ppm.
Toxicité pour la reproduction :	Les études sur les animaux n'ont montré aucune preuve de toxicité pour la reproduction lors de l'exposition à l'ingrédient actif.
Effet sur les organes cibles :	Une augmentation du poids du foie et des lésions ont été observées chez les rats qui ingéraient au minimum 5000 ppm de l'ingrédient actif tous les jours sur une période de 13 semaines.
Aspiration :	Aucune donnée disponible.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES	
Résumé des effets :	Comme pour tous les produits antiparasitaires à usage agricole, prenez des précautions lorsque vous manipulez ou appliquez le produit, pour prévenir la contamination des zones qui entourent le site d'application. Ne pas appliquer le produit directement dans l'eau, ou sur des surfaces contenant de l'eau ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement.
Données d'écotoxicité (cyazofamide) :	Poisson (carpe et carpe arlequin) 96 heures LC ₅₀ >1,4 mg/l (Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité) Invertébré (<i>Daphnia magna</i>) 48 heures EC ₅₀ >1,4 mg/l (Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité) Algues vertes 96 heures EC ₅₀ = 0,025 mg/l Colin de virginie aiguë DL ₅₀ > 2000 mg/kg poids corporel (pratiquement non toxique) Canard colvert aiguë DL ₅₀ > 2000 mg/kg poids corporel (pratiquement non toxique) Alimentaire subaigu oiseau DL ₅₀ > 5000 ppm dans un régime à la fois pour les cailles et les colverts Contact avec les abeilles > 100 ug/abeille (pratiquement non toxique)

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES (suite)

Persistance/dégradabilité :	Le cyazofamide se dégrade rapidement dans le sol (maximum TD ₅₀ < 6 jours à 20 °C, TD ₉₀ > 40 jours dans le sol aérobique. Lors d'une étude dans l'eau/sédiments, le cyazofamide s'est dégradé rapidement, avec une moyenne de TD ₅₀ au cours de la phase dans l'eau d'environ 6,1 jours et un TD ₀ pour le système sur 13,6 jours.
Potentiel bioaccumulatif :	Les tests réalisés sur des truites arc-en-ciel ont démontré que le cyazofamide est largement biodégradable et démontre un potentiel très faible de bioaccumulation dans le poisson.
Mobilité dans le sol :	Le cyazofamide et ses métabolites ont une faible mobilité dans le sol.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets :	Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
Élimination du contenant :	Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

SECTION 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Classification DOT des É.-U. :	CLASSE 9, polluant marin. Non réglementé lorsqu'il n'est pas transporté en vrac, sur autoroute ou par voie ferrée.	
	Non en vrac (transport terrestre)	En vrac (transport terrestre)
Appellation réglementaire appropriée :	Non réglementé	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (Cyazofamide)
Classe de danger :	Non réglementé	Classe 9, polluant marin
Numéro d'identification :	Non réglementé	UN 3082
Groupe d'emballage :	Non réglementé	GE III
Quantité à déclarer de substances dangereuses :	Non applicable.	
Dispositions spéciales portant sur le transport :	L'affiche de classe 9 n'est pas requise pour le transport non en vrac sur autoroute ou voie ferrée aux États-Unis [49CFR 172.504(f)(9)].	
	IATA (transport aérien)	IMDG (transport maritime)
Appellation réglementaire appropriée :	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (Cyazofamide)	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CYAZOFAMIDE)
Classe de danger :	Classe 9	CLASSE 9, POLLUANT MARIN
Numéro d'identification :	UN 3082	UN 3082
Groupe d'emballage :	GE III	GE III

SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE	
Réglementations fédérales et d'état É.-U.	
SARA 313 Inventaire des ingrédients :	Non répertoriés
SARA 312 Classification des dangers :	Aucun
Indiqué comme cancérigène par :	
CIRC :	Non répertorié
NTP :	Non répertorié
OSHA :	Non répertorié
Prop 65 CA :	Non répertorié
TSCA :	Exonérés de la TSCA, assujetti à la FIFRA.
Canada (ARLA) :	Enregistré sous le No 30392. Consulter l'étiquette du produit pour les mises en garde applicables par l'ARLA.
Canada (SIMDUT) :	Exonéré

SECTION 16. AUTRE INFORMATION	
Évaluation du danger NFPA	
Santé : 0	0 Minime
Inflammabilité : 1	1 Léger
Instabilité : 0	2 Modéré
	3 Grave
	4 Extrême
<u>Avis au lecteur</u>	
<p><i>Toute l'information contenue dans la présente fiche signalétique est remise sans frais et vise à ce que vous en fassiez l'évaluation. À notre opinion, l'information à la date de la fiche signalétique est fiable; cependant, il est de votre responsabilité de déterminer si l'information convient à votre utilisation. On vous conseille de ne pas interpréter l'information comme absolument complète, sachant que des renseignements supplémentaires pourraient être nécessaires ou souhaitables lorsqu'il y a présence de conditions ou circonstances particulières, exceptionnelles ou variables en raison des lois ou réglementations gouvernementales en vigueur. Ainsi, vous devriez utiliser cette information uniquement en supplément à d'autres renseignements que vous aurez rassemblés. Vous devez procéder à une détermination indépendante quant à la pertinence et l'exhaustivité de l'information de toutes les sources afin d'assurer une utilisation appropriée du matériau décrit aux présentes, ainsi que la santé et la sécurité des employés. Par conséquent, aucune garantie expresse ou tacite n'est fournie par ISK Biosciences Corporation quant aux résultats à être obtenus selon votre utilisation de cette information, et ISK Biosciences Corporation n'assume aucune responsabilité provenant de votre utilisation de l'information.</i></p> <p><i>Ranman est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée</i></p>	
Préparé par :	ISK Biosciences Corporation
Personne-ressource :	1-440-357-4640